AR Prefecture

016-211600903-20210616-2021_61-DE Reçu le 18/06/2021 Publié le 18/06/2021



Ville de Châteauneuf sur Charente Membres en exercice: 27 Membres présents: 19 Suffrages exprimés: 22 République Française

Délibération N° 2021-61 Conseil Municipal du 16 juin 2021

DATE DE CONVOCATION: 10 juin 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS: J.L. LEVESQUE - K.GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU - T.DEGRANDE - P.FREON - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F.CESSAC - P. ORMECHE -S.BROUILLET - W. BOURGEAU -A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON pouvoir à K. GAI – K. PERROIS pouvoir à M.H. AUBINEAU –C. RAFIN pouvoir à M. VILLEGER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: G. MIGNON – K. PERROIS – E. PISANI - S. RAYNAUD – C. NANGLARD – C. RAFIN - S. DELIMOGES – P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.H. AUBINEAU

OBJET: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE MARCELLE NADAUD - SORTIE VELO DU 21 AU 25 JUIN 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 réformant certaines règles budgétaires et comptables applicables aux communes,

Vu la délibération n° 2021-22 du Conseil Municipal du 24 mars 2021 portant sur le vote du budget primitif 2021,

Considérant la demande de l'école élémentaire Marcelle Nadaud d'une subvention communale pour l'organisation d'un séjour vélo du 21 au 25 juin 2021, auquel participent deux classes de CM2, ce qui représente 48 élèves,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré **PAR 22 VOIX** décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 € par élève soit 480 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Marcelle Nadaud,
- Cette subvention sera prélevée à l'article 6574 service « ECOLES » du budget principal 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette action.

POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE